



# Collège Charles de Gaulle

## Saint Pierre de Chandieu



### **RÉUNION D'INFORMATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE 3ÈME:**

### **TRANSFORMATION DE LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE ET DE LA VOIE PROFESSIONNELLE**

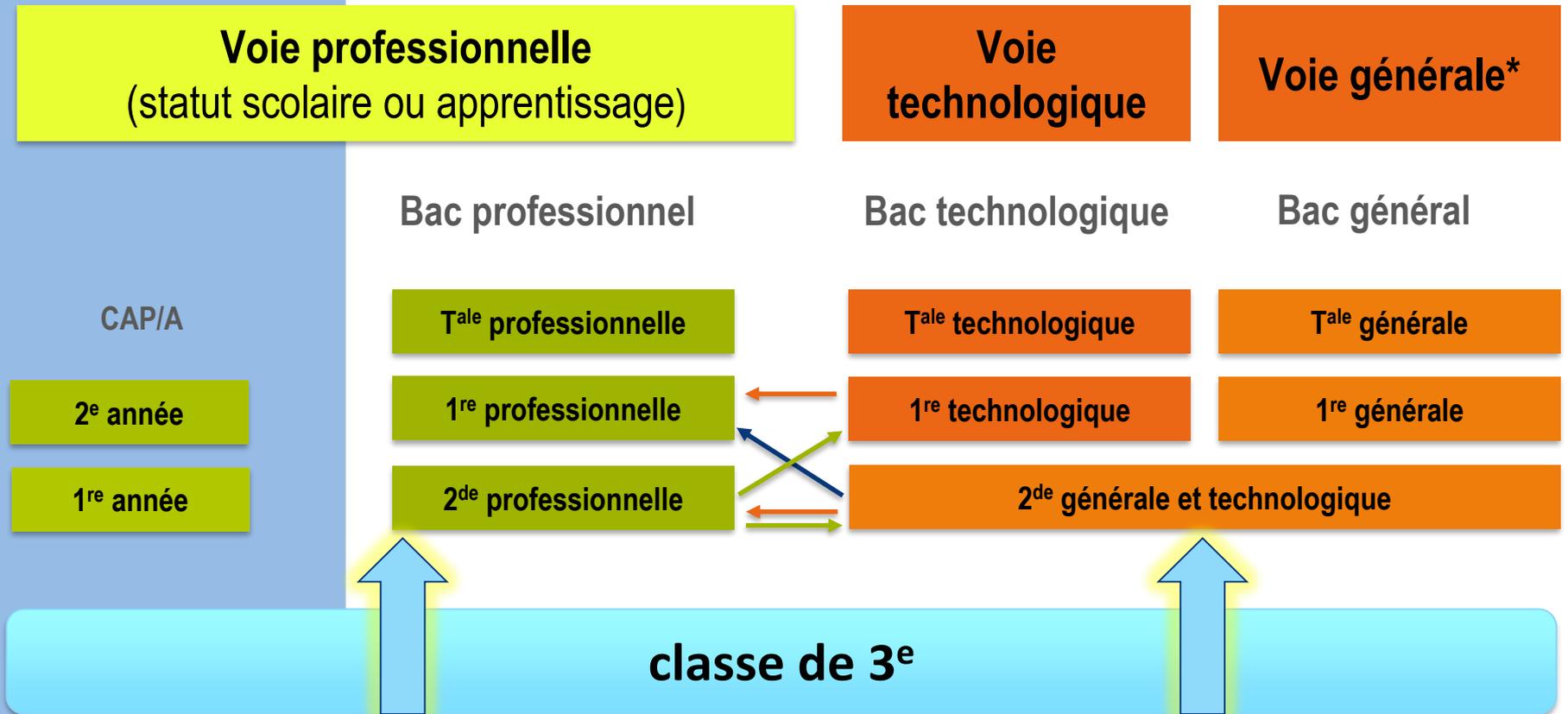
***CIO DE SAINT-PIRIEST  
MME GOSSART, PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE***



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

## Les voies d'orientation après la 3<sup>ème</sup>

- ↘ La 1<sup>re</sup> année de CAP
- ↘ La 2<sup>de</sup> professionnelle
- ↘ La 2<sup>de</sup> générale et technologique



# Nouveau Lycée Voie Professionnelle

Septembre 2019

# Rentrée 2019 : nouveau CAP

**Le CAP, diplôme national a pour objectif l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue, visant l'exercice d'un métier bien identifié.**

Le CAP pourra être préparé en 1, 2 ou 3 ans en fonction des profils des élèves.

Le parcours en un an sera notamment proposé à :

- des jeunes issus de première ou terminale, professionnelle, technologique ou générale motivés pour acquérir un CAP
- des jeunes ayant déjà un diplôme dispensés à ce titre des épreuves générales
- des jeunes sortant de troisième, avec un projet professionnel solide, et un bon niveau scolaire

Le CAP en deux ans sera proposé aux élèves issus de troisième pour acquérir un savoir-faire professionnel et des savoir-être solides.

Le CAP en trois ans sera proposé aux élèves à besoins particuliers (notamment issus de Segpa ou d'Ulis), identifiés par les commissions d'affectation

## PREMIERES EVOLUTIONS DE LA SECONDE PROFESSIONNELLE

- **Tests de positionnement** : maîtrise de la langue française et mathématiques : 2 passations de 50 minutes au cours de la 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre (plateforme numérique de passation et correction automatisée)
  - **En mathématiques** pour la voie professionnelle avec deux sous-domaines
    - *de la géométrie modulaire* : représenter l'espace, calculer avec des grandeurs (longueurs, aires et volumes) et exprimer des résultats dans les unités adaptées
    - *du calcul littéral* : mettre un problème en équation en vue de sa résolution, résoudre des équations ou inéquations du premier degré
  - **En français** dans les domaines de compréhension de l'oral, de l'écrit et du fonctionnement de la langue

=> **Profil individuel de chaque élève** : niveau selon le degré de maîtrise dans chaque sous-ensemble de connaissances et de compétences évalué

- **Accompagnement personnalisé** et adapté construit à partir de ce profil

## **Rentrée 2019 : nouvelle seconde**

**Objectif** : pour permettre aux élèves de se spécialiser progressivement dans un métier et d'avoir une connaissance élargie du champ professionnel auquel ils se destinent, la 2<sup>nd</sup>e professionnelle sera progressivement structurée par famille de métiers.

***Important : une famille de métiers repose sur des compétences professionnelles communes à des spécialités de baccalauréat.  
La nouvelle 2<sup>nd</sup>e reste une 2<sup>nd</sup>e professionnelle***

### **3 premières familles pour la rentrée 2019 :**

- Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics
- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
- Métiers de la relation client (accueil-relation client, commerce- vente)

# Une nouvelle dynamique pédagogique

## **La co-intervention** pour donner plus de sens aux enseignements généraux

- Un professeur de discipline générale et un professeur de discipline professionnelle interviennent conjointement devant un groupe d'élèves .

Objectif: rendre les enseignements généraux plus concrets pour les élèves

## **Le chef-d'œuvre**

- Tout au long de son parcours au lycée professionnel, le lycéen prépare individuellement ou collectivement un « chef d'œuvre » qu'il présente à la fin de l'année de terminale devant un jury
- Cette réalisation se nourrit de l'expérience acquise au lycée et en milieu professionnel

## **Un temps dédié à la consolidation, à l'accompagnement et à la préparation de son projet d'avenir**

- En seconde, un temps consacré au renforcement en français et en mathématiques, et au choix de la spécialité
- En première, un temps consacré à la consolidation des acquis et à la réflexion sur le projet d'avenir
- En terminale, une préparation à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat ou à la poursuite d'études en fonction du choix du lycéen

# Rentrée 2020 et 2021: rénovation du cycle terminal

## CHOISIR SA SPÉCIALITÉ ET SE PROJETER VERS L'AVENIR

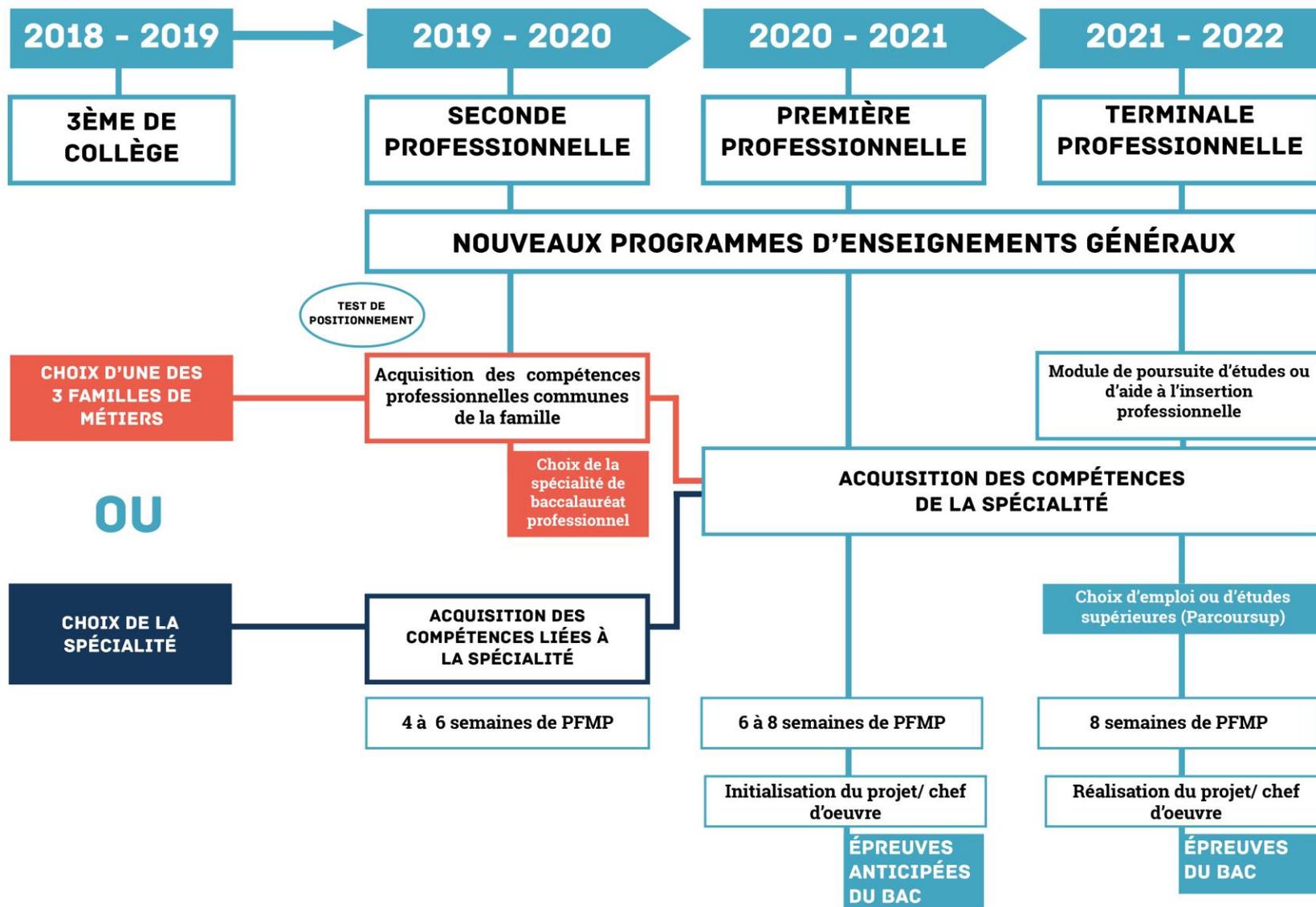
### ■ En première professionnelle

- L'élève approfondit les compétences professionnelles dans la spécialité de son baccalauréat.
- Son temps de formation en milieu professionnel s'accroît en passant à 6 à 8 semaines
- Il débute la préparation d'un chef-d'œuvre en vue du baccalauréat

### ■ En terminale professionnelle

- L'élève poursuit sa spécialité
- La durée de la formation en milieu professionnel est de 8 semaines
- L'élève choisit entre :
  - un module d'insertion professionnelle et d'entrepreneuriat pour préparer son entrée dans l'emploi : rédaction de CV et de lettres de motivation, entraînement aux entretiens de recrutement
  - un module de poursuite d'études s'il souhaite continuer sa formation après le baccalauréat : préparation aux attentes de l'enseignement supérieur

# PARCOURS D'UN ÉLÈVE ENTRANT EN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL EN 2019



# Nouveau Lycée

## voie générale et technologique

### La 2<sup>de</sup> générale et technologique

Septembre 2019

# LA SECONDE DE LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Des évolutions dès 2018 pour mieux accompagner les lycéens

- Avant le mois d'octobre, chaque élève passe un test de positionnement qui lui permet d'identifier ses acquis et ses besoins en maîtrise de la langue française et en mathématiques notamment.
- Les résultats sont anonymes, personnels, uniquement partagés avec les professeurs concernés et la famille.
- **C'est la première étape de l'accompagnement personnalisé** qui permet aux lycéens de consolider leur maîtrise de l'expression écrite et orale, essentielle dans la vie personnelle, professionnelle et dans le supérieur.
- **Un temps dédié à l'orientation**
  - Pour accompagner chaque lycéen dans la conception de son projet d'orientation et le choix de sa filière pour le passage en 1<sup>re</sup> (générale ou technologique)
  - Pour choisir ses trois disciplines de spécialité s'il envisage une 1<sup>re</sup> générale ou sa série s'il envisage une 1<sup>re</sup> technologique

# Programme de la 2<sup>e</sup> générale et technologique

## Enseignements communs

- Français ▶ 4 h
- Histoire-géo ▶ 3 h
- LVA et LVB (enveloppe globalisée) ▶ 5 h 30
- Sciences économiques et sociales ▶ 1 h 30
- Maths ▶ 4 h
- Physique-chimie ▶ 3 h
- SVT – Sciences de la vie et de la terre ▶ 1 h 30
- EPS – Éducation physique et sportive ▶ 2 h
- EMC – Enseignement moral et civique ▶ 18 h/an
- Sciences numériques et technologie ▶ 1 h 30
  
- Accompagnement personnalisé
- Accompagnement au choix de l'orientation
- Heures de vie de classe

## Enseignements optionnels

### ↘ 1 enseignement général, au choix

- Arts : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ▶ 3 h
- LVC étrangère ou régionale ▶ 3 h
- Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) latin\* ▶ 3 h
- Langues et cultures de l'Antiquité (LCA) grec\* ▶ 3 h
- Éducation physique et sportive ▶ 3 h
- Écologie, agronomie, territoires-développement durable (EATDD, *en lycée agricole*) ▶ 3 h

### ↘ 1 enseignement technologique, au choix

- Management et gestion
- Biotechnologies,
- Création et culture - design) ▶ 6h
- Création et innovation technologique ▶ 1h30
- Hippologie et équitation ou autres pratique sportive: 3h
- Pratiques sociales et culturelle et pratiques professionnels ▶ 3 h (uniquement en lycée agricole)
- Sciences et laboratoire ▶ 1h30
- Santé et social ▶ 1 h 30
- Sciences de l'ingénieur: 1H30

MARS 2018

# APRÈS LA SECONDE : VOIE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE ?

- À la fin de l'année de seconde, chaque élève est orienté, après avis du conseil de classe :
    - Vers une série de la **voie technologique**
- ou
- En **voie générale**, auquel cas il choisit ses 3 **enseignements de spécialité** pour la classe de première, après recommandations du conseil de classe

# Voie générale

La première et la terminale

# LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement des **enseignements de spécialité**.
  - A la fin de la seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent **trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en première** (4h hebdomadaires par spécialité)
  - A la fin de l'année de première, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les deux **enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale** (6h hebdomadaires par spécialité)

# LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les lycées proposeront des enseignements de spécialité parmi les suivants :
  - Mathématiques
  - Physique-chimie
  - Sciences de la Vie et de la Terre
  - Sciences économiques et sociales
  - Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
  - Humanités, littérature et philosophie
  - Langues, littératures et cultures étrangères
  
  - Numérique et sciences informatiques
  - Sciences de l'ingénieur
  - Littérature, langues et cultures de l'Antiquité
  - Arts (arts plastiques ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)
  - Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)
  
- Les lycées offrant aujourd'hui les trois séries ES, L et S devraient pouvoir offrir au moins les sept premiers de ces douze enseignements de spécialité.
  
- L'implantation des enseignements de spécialité les moins courants tient compte de l'offre actuelle des établissements

## Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	<b>16 h</b>	<b>15 h 30</b>

## Enseignements optionnels

- > Un enseignement en première  
Deux enseignements possibles en terminale
- > Libre choix
- > Durée **3 h**

Dès la première :

LANGUE VIVANTE C

ARTS

EPS

LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ

En terminale uniquement :

MATHÉMATIQUES EXPERTES

MATHÉMATIQUES COMPLÉMENTAIRES

DROIT ET GRANDS ENJEUX DU MONDE CONTEMPORAIN

## Enseignements de spécialité

	Au choix 3 spécialités		Au choix 2 spécialités	
	Première	Terminale	Première	Terminale
ARTS	4 h	6 h		
BIOLOGIE, ÉCOLOGIE *	4 h	6 h		
HISTOIRE GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES	4 h	6 h		
HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	4 h	6 h		
LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES	4 h	6 h		
LITTÉRATURE, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ	4 h	6 h		
MATHÉMATIQUES	4 h	6 h		
NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	4 h	6 h		
PHYSIQUE CHIMIE	4 h	6 h		
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	4 h	6 h		
SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	4 h	6 h**		
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	4 h	6 h		
	<b>12 h</b>	<b>12 h</b>		

\* Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole avec des enseignements optionnels spécifiques

\*\* Avec un complément de 2 h en physique

# Voie technologique

La première et la terminale

# A LA RENTRÉE 2019 :

## ■ L'organisation en séries est maintenue

Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- TMD : Techniques de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

## ■ Des enseignements optionnels :

En première et en terminale, les élèves de la voie technologique pourront choisir deux enseignements optionnels (au plus) parmi :

- Langue vivante C (en série STHR)
- Arts
- Education physique et sportive

## Toutes les séries\* Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS	3 h	-
PHILOSOPHIE	-	2 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	1 h 30	1 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
MATHÉMATIQUES	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an

\* Sauf TDM et STAV

## Enseignements optionnels

➤ Au choix en fonction de la série

## Enseignements de spécialité

### 3 spécialités Première

**STMG**  
Sciences et technologies du management et de la gestion

- sciences de gestion et numérique
- management
- droit et économie

**ST2S**  
Sciences et technologies de la santé et du social

- physique chimie pour la santé
- biologie et physiopathologie humaines
- sciences et techniques sanitaires et sociales

**STHR**  
Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

- enseignement scientifique alimentation-environnement
- sciences et technologies culinaires et des services
- économie, gestion hôtelière

**STI2D**  
Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

- innovation technologique
- ingénierie et développement durable
- physique chimie et mathématiques

**TMD**  
Techniques de la musique et de la danse

- option instrument
- option danse

**STL**  
Sciences et technologies de laboratoire

- physique chimie et mathématiques
- biochimie biologie
- biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire

**STD2A**  
Sciences et technologies du design et des arts appliqués

- physique chimie
- outils et langages numériques
- design et métiers d'art

**STAV** Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

### 2 spécialités Terminale

- management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : gestion et finance ; mercatique ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information et de gestion
- droit et économie

- chimie, biologie et physiopathologie humaines
- sciences et techniques sanitaires et sociales

- sciences et technologies culinaires et des services, enseignement scientifique, alimentation, environnement
- économie, gestion hôtelière

- ingénierie, innovation et développement durable avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique
- physique chimie et mathématiques

- option instrument
- option danse

(Rénovation en cours)

- physique chimie et mathématiques
- biochimie biologie biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire

- analyse et méthodes en design
- conception et création en design et métiers d'art

( Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole avec des enseignements optionnels spécifiques )

# Les épreuves du baccalauréat

# LE BACCALAURÉAT 2021

## Pour tous :

voie  
générale  
+  
voie  
technologique

- Les épreuves terminales comptent pour 60 % de la note finale
  - 1 **épreuve anticipée** de français en 1<sup>re</sup> (écrit et oral).
  - 4 **épreuves en terminale** : 2 épreuves de spécialité, 1 épreuve de philosophie et une épreuve orale terminale.
  - Ces épreuves sont organisées sur le modèle des épreuves actuelles du baccalauréat.
  
- Le contrôle continu représente 40% de la note finale
  - 10 % pour la prise en compte des bulletins de 1<sup>re</sup> et de terminale dans l'ensemble des enseignements pour encourager la régularité du travail des élèves.
  - 30 % pour des **épreuves communes** de contrôle continu organisées pendant les années de 1<sup>re</sup> et de terminale afin de valoriser le travail des lycéens.

## Les épreuves de rattrapage :

Un élève ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 au baccalauréat peut se présenter aux épreuves de rattrapage : deux épreuves orales, dans les disciplines des épreuves finales écrites (français, philosophie, ou enseignements de spécialité).

# LES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT

## CONTRÔLE CONTINU

**40%**  
de la note finale

**60%**  
de la note finale

## ÉPREUVES FINALES



**10%** de la note finale :  
**bulletins scolaires**  
de première et de terminale



**30%** de la note finale :  
**épreuves communes**  
2 séries en première  
1 série en terminale



**1** épreuve anticipée  
en première  
Français écrit et oral



**4** épreuves finales  
en terminale  
Enseignements de spécialité (2)  
Philosophie  
Oral final

# Procédure d'orientation et d'affectation en 3ème

## 1<sup>er</sup> trimestre

- Information sur l'orientation et premier conseil de classe.

## 2<sup>e</sup> trimestre

- Intentions d'orientation exprimées sur la fiche de dialogue.
- Avis du conseil de classe sur les intentions.

## Mai

- Dossier de demande d'orientation et d'affectation dans un établissement public. (Affelnet)

## Juin

- Proposition de voie d'orientation par le conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre et décision du chef d'établissement.
  - Si accord : validation et décision d'orientation définitive.
  - Si désaccord : entretien famille/chef d'établissement et possibilité de saisine de la commission d'appel.
- Choix des enseignements optionnels de 2<sup>de</sup> ou de spécialité de diplôme professionnel.

**Tout au long de l'année** : entretiens personnalisés d'orientation.

# L'Affectation : AFFELNET

## Procédure d'affectation informatisée

Formulation de 1 à 5 vœux par l'élève par ordre de préférence

Elle prend en compte 4 éléments :

- la décision d'orientation
- l'ordre des vœux de l'élève et de la famille
- les résultats scolaires de l'élève
- le nombre de places disponibles

Prise en compte de ces critères pour l'affectation en lycée professionnel et dans les sections à recrutement limité en lycée général et technologique (vœux contingentés)

# Affectation

## en 2nde Générale et Technologique

Les lycées d'enseignement général et technologique sont sectorisés. C'est la carte scolaire. Elle assure aux élèves de l'académie, **en fonction de l'adresse de leur domicile, un accès prioritaire au lycée du secteur géographique** sur les enseignements d'exploration génériques.(enseignements optionnels pour 2019?)



# Affectation en 2nde Professionnelle

Les notes de 3<sup>e</sup> comptent pour l'entrée au lycée

Pour entrer en lycée professionnel, de **bons résultats** donnent plus de chance **d'obtenir la spécialité demandée.**



Des coefficients sont appliqués aux notes selon la formation ou la spécialité.

Certains CAP et Bac pro sont plus demandés que d'autres. Les places étant limitées, cela explique la **difficulté à obtenir satisfaction** sur ces formations.

Il est donc **fortement conseillé de se porter candidat dans plusieurs établissements pour une même formation** (nécessité de transport, d'internat...).

# Fin juin : notification d'affectation

A l'issue du premier tour, deux situations peuvent se présenter :

- **L'élève est affecté** sur l'un de ses vœux  
**il doit s'inscrire dans le lycée d'accueil**
- **L'élève n'a obtenu aucun de ses vœux**  
**ou il est classé en liste supplémentaire**  
**il doit prendre contact avec son collège d'origine**



Pour la voie professionnelle, l'élève peut participer au deuxième tour d'affectation. Il peut formuler de nouveaux vœux sur les places restant disponibles dans tous les établissements de l'académie.

# Pour compléter votre information

les sites Internet :

- [onisep.fr/lyon](http://onisep.fr/lyon)
- [ac-lyon.fr](http://ac-lyon.fr) rubrique orientation:  
portes ouvertes, mini- stages
- <http://www.secondes2018-2019.fr/>